cnfp conseil national des finances publiques luxembourg

Gouvernance budgétaire des Etats Membres de l'Union européenne

Septembre 2022

Table des matières

1. Introduction 4
2. Document budgétaire à moyen terme (« DBMT ») spécifique au pays 5
3. Objectifs budgétaires juridiquement contraignants 8
   3.1 Existe-t-il des objectifs contraignants pour les dépenses ? 8
   3.2 Existe-t-il des objectifs contraignants pour les recettes ? 9
   3.3 Existe-t-il des objectifs contraignants pour le solde nominal des administrations publiques ? 10
   3.4 Existe-t-il des objectifs contraignants pour le solde structurel? 11
   3.5 Existe-t-il des objectifs contraignants pour la dette publique ? 12
4. Mandat des IFI 13
   4.1 Prévisions macroéconomiques 13
   4.2 Prévisions budgétaires 13
   4.3 Analyse de la soutenabilité de la dette (« DSA ») 13
   4.4 Evaluation ex-ante 13
5. Objectifs budgétaires politiquement contraignants 14
Annexe 1 - Références 15
Annexe 2 - Abréviation des pays 16

1. Introduction

Le présent document fournit une **comparaison du cadre de gouvernance budgétaire actuel de 25 Etats membres** de l'Union européenne (« UE ») et se base sur les données indiquées par les institutions financières indépendantes (« IFI »)[1] respectives début 2021 (cf. Annexe 1 pour les références des données utilisées).

La partie 2 fournit des informations sur le **cadre budgétaire à moyenne terme**, c.-à-d. s'il existe un document budgétaire à moyen terme (« DBMT »[2]) à côté du Programme de stabilité et de croissance (PSC) et, si oui, quelle est la fréquence de publication et quelle est la nature (objectifs contraignants ou révisés chaque année).

La partie 3 présente les **objectifs budgétaires juridiquement contraignants** (dépenses, recettes, solde public, solde structurel, dette publique) applicables dans les différents Etats membres. Cette partie répond également à la question s'il existe une évaluation ex-post de la conformité de ces objectifs et, si oui, s'il existe une compensation ex-post en cas de dérapages.

La partie 4 offre un aperçu des **mandats des différents IFIs** concernant la production, l'approbation et/ou l'évaluation des prévisions macroéconomiques et budgétaires.

La partie 5 élabore les **objectifs budgétaires** qui sont **politiquement contraignants** dans les différents Etats membres sans être juridiquement contraignants.

[1] Liste des Etats membres disposant d'un IFI : https://www.euifis.eu/pages/members.
[2] Au Luxembourg, le DBMT est connu sous le nom de Loi de programmation financière pluriannuelle (« LPFP »).

2. Document budgétaire à moyen terme (« DBMT ») spécifique au pays

Existe-t-il un document budgétaire à moyen terme spécifique au pays, en plus du PSC? Si oui, quelle est la fréquence de publication ?

La grande majorité des pays de l'UE (19 sur 25) dispose de deux documents de planification budgétaire à moyen terme : un document national (DBMT spécifique au pays) et le PSC.

Non (6)	Estonie, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Slovaquie.	
Oui (19)	Annuelle	**Luxembourg**, Autriche, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, Grèce, Lituanie, Lettonie, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Suède.
	Bisannuel	Bulgarie, Allemagne.
	Tous les 3 à 5 ans	France.
	Tous les 4 ans	Pays-Bas.

Comment le document budgétaire à moyen terme[3] est-il publié ?

Dans la majorité des pays (21 sur 25), le DBMT a un caractère « roulant » (base continue), c'est-à-dire que les perspectives à moyen terme sont révisées chaque année. Seuls quatre pays fixent officiellement leurs objectifs pour une période déterminée, objectifs qui ne sont généralement pas révisés avant la fin de cette période.

Base continue (21)[4]	**Luxembourg**, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède.
Période fixe (4)[5]	Danemark, France, Irlande, Pays-Bas.

Finlande et Suède : Bien que les plans budgétaires soient publiés chaque année, les objectifs tendent à rester les mêmes pendant toute la durée du mandat politique. Même s'il est juridiquement possible de modifier les objectifs budgétaires, il est politiquement très coûteux de le faire.
Roumanie : La stratégie budgétaire suit le programme économique du parti au pouvoir, mais les plafonds relatifs aux dépenses et du solde sont révisés après chaque cycle budgétaire annuel.
Danemark : Traditionnellement, le Gouvernement dispose d'une planification budgétaire à moyen terme pour une période de cinq ans (généralement lié au cycle électoral). Toutefois, la planification est généralement mise à jour 2 ou 3 ans avant la fin de la période couverte. Habituellement, les plafonds de solde structurel sont fixes, mais les plafonds des dépenses peuvent être modifiés lorsque le nouveau Gouvernement entre en fonction.
France : Des changements majeurs dans l'environnement macroéconomique ou des finances publiques ainsi que le renouvellement de l'Assemblée nationale déclenchent généralement la conception et l'adoption d'une nouvelle loi de programmation budgétaire pluriannuelle.
Pays-Bas : Tous les 4 ans, au début d'un nouveau cabinet.
Irlande : Le DBMT est tenu fixe sur 3 à 5 ans, liée aux cycles politiques. Toutefois, les plafonds sont révisées chaque année.

[3] S'il n'y a pas de document budgétaire à moyen terme spécifique au pays, la question se réfère au PSC.
[4] Base continue : une nouvelle année est ajoutée chaque année et les objectifs des années précédentes peuvent être révisés sans qu'il ne soit nécessaire de fournir la moindre explication. Plusieurs IFI ont déclaré que cette mise à jour annuelle des objectifs budgétaires pluriannuels transformait l'ensemble du processus pluriannuel en un processus purement annuel, décrivant la nécessité de rendre compte des objectifs pour les années ultérieures comme un exercice « académique » basé sur de pures estimations ou prévisions. Un certain nombre d'IFI ont en outre signalé que c'était en fait le budget annuel de chaque année qui « réinitialisait » le budget pluriannuel, et non l'inverse.
[5] Période fixe : Couvre une période fixe au-delà de l'année budgétaire, cette période n'est pas prolongée d'un an.

Est-ce que le document budgétaire à moyen terme contient l'impact des nouvelles mesures de recettes et de dépenses et une évolution à politique inchangée (cf. Annexe 2 pour les abréviations des pays) **?**

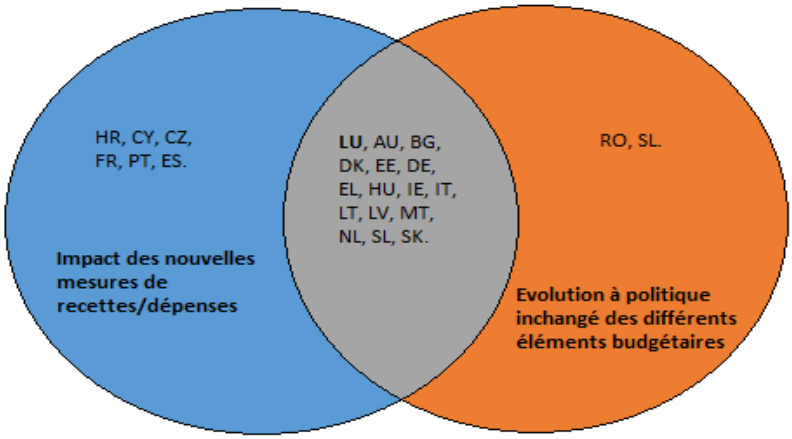

Pas dans le graphique : Finlande : Le plan est basé sur les prévisions budgétaires du Ministère des Finances, qui comprennent toutes les mesures décidées. Ces prévisions sont désignées comme le scénario de politique inchangée (scénario de base). Cela signifie qu'un scénario de politique inchangée excluant les mesures décidées n'est pas fourni. Mais, le Gouvernement présente une trajectoire cible pour le solde budgétaire, la dette et les dépenses publiques, si le scénario de base ne permet pas d'atteindre les objectifs budgétaires. Dans ce cas, les mesures entre le scénario de base et la trajectoire cible sont présentées, mais de manière très générale.

Est-ce que les documents budgétaires sont présentés en « base caisse » ou en « base de la comptabilité d'exercice (SEC) » ? [6]

Dans la plupart des pays (16[7] sur 25), le DBMT et le projet de budget sont préparés dans les mêmes

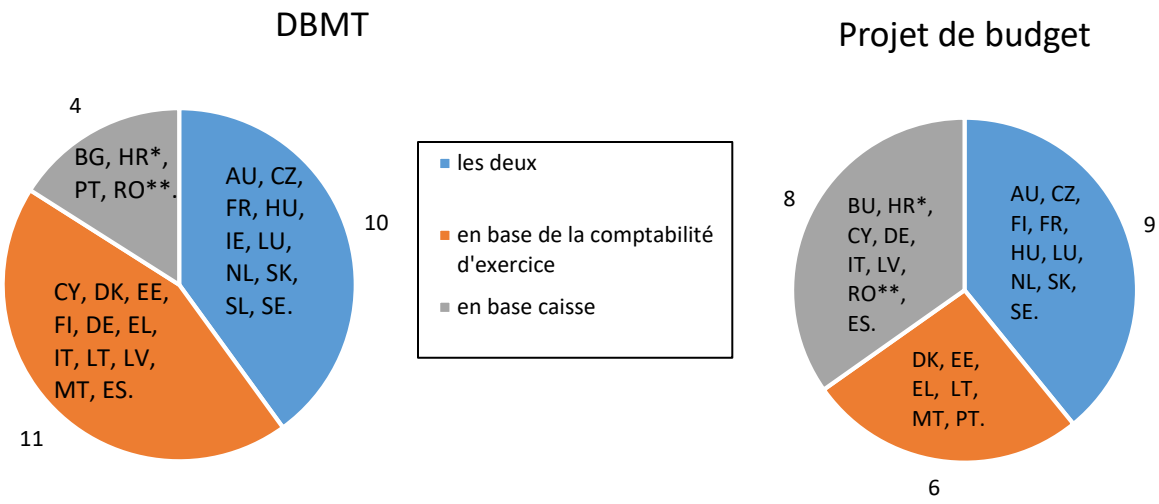

termes.

*HR : Seul un tableau récapitulatif étant présenté en base SEC.
**RO : Seul le déficit et la dette publique sont exprimés en base SEC.

[6] Pour manque d'information, pas tous les pays sont présentés.
[7] AT, BU, CZ, DK, EE, FR, GR, HR, HU, LT, LU, MT, NL, RO, SE, SK.

Si les documents budgétaires (DBMT et Projet de Budget) sont élaborés en des termes différents (9 sur 25 pays), existe-t-il un moyen de concilier les deux ?

Oui, le rapprochement est préparé et publié par le Gouvernement (4)	Irlande, Italie, Lettonie, Slovénie.
Non, le rapprochement n'est pas transparent ou n'est pas publié du tout (5)	Chypre, Allemagne, Espagne, Finlande, Portugal.

Portugal : Selon la loi-cadre budgétaire, les plafonds pluriannuels de dépenses totales doivent être compatibles en base SEC. Cependant, la réconciliation avec le cadre pluriannuel (base caisse) n'a pas été réalisée, malgré cette disposition. L'IFI prépare un exercice de réconciliation lors de l'analyse de la proposition annuelle du budget de l'État.

Est-ce que le DBMT contient des objectifs différenciés pour les sous-secteurs des administrations publiques ?

Oui, par sous-secteurs (7)	**Luxembourg,** Croatie, Finlande, France, Pays-Bas, Portugal, Suède.
Oui, par sous-secteurs et Gouvernements régionaux (4)	Danemark, Italie, Grèce, Espagne.
Non, pas de différenciation (4)	République tchèque, Allemagne, Lettonie, Roumanie.
Non, car il n'existe pas de sous-secteurs (4)	Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie.

Quel est le niveau de rigueur des dispositions nationales en termes de réalisation des objectifs budgétaires fixés dans les DBMT[8] (2015)[9] ?

Niveau de rigueur	Pays
Les plafonds/objectifs (relatifs aux dépenses) ne devraient pas être modifiés quelles que soient les circonstances (à moins qu'un nouveau Gouvernement n'arrive au pouvoir ou que la répartition des tâches évolue entre les différents niveaux de l'administration)	FI, SE.
Les plafonds (de dépenses) peuvent être augmentés uniquement si les sources de financement des dépenses supplémentaires sont déterminées à l'avance	DK, NL.
Les plafonds/objectifs (relatifs aux dépenses) peuvent être ajustés en fonction de l'évolution d'un certain nombre de paramètres spécifiques prévus par la législation ou un autre acte de procédure (par exemple, modification des dépenses liées aux retraites, aux allocations de chômage, etc.) et ces modifications devront être expliquées publiquement	AT, IE, LV.
Les plafonds/objectifs (relatifs aux dépenses) peuvent être modifiés dans un certain nombre de situations prévues par la législation ou un autre acte de procédure (par exemple, en raison d'une évolution substantielle des prévisions macroéconomiques, de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Gouvernement, etc.) et ces modifications devront être expliquées publiquement	BE, BG, CY, EL, IT, MT, PL, RO.
Les plafonds/objectifs (relatifs aux dépenses) peuvent être modifiés à la discrétion du Gouvernement, mais les modifications devront être expliquées et cela implique un coût de réputation	CZ, EE, HU, FR, LT, **LU**[10], PT, ES, UK.
Les plafonds/objectifs peuvent être modifiés à la discrétion du Gouvernement sans aucune explication publique	HR, DE, SK, SL.

[8] CE, Medium-Term Budgetary Frameworks in the EU Member States, décembre 2015: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/dp021_en.pdf.
[9] Les réponses peuvent diverger de celles qui suivent.
[10] Les explications des modifications se font généralement dans le cadre de la prochaine LPFP.

3. Objectifs budgétaires juridiquement contraignants

Dans la plupart des pays, les objectifs contraignants spécifiés par le cadre budgétaire national reflètent les quatre principales règles budgétaires de l'UE (c'est-à-dire la règle du déficit, la règle de la dette, la règle de l'équilibre structurel et le critère des dépenses). Le solde structurel est l'objectif budgétaire contraignant le plus courant dans l'UE, puisqu'il est présent dans presque tous les pays (24[11] sur 25).

Les objectifs budgétaires contraignants sont généralement transposés dans le projet de budget au moyen d'un ou de deux objectifs intermédiaires (les « objectifs opérationnels »). Le plus souvent, l'exigence budgétaire structurelle et d'autres règles budgétaires contraignantes se traduisent en références budgétaires par le biais de plafonds sur les dépenses publiques et/ou sur leur solde nominal. En effet, deux tiers des pays (17 sur 25) spécifient des plafonds de dépenses et près de la moitié des pays (11 sur 25) le solde public. Cinq pays ont d'autres objectifs opérationnels, notamment l'impact sur les finances des collectivités locales des mesures discrétionnaires du Gouvernement central (Finlande), l'excédent primaire (Grèce), la règle de la dette (Hongrie), le solde net à financer du budget de l'État et besoins de financement bruts (Italie) et le budget de l'État (Slovaquie).

3.1 Existe-t-il des objectifs contraignants pour les dépenses ?

Non (6)		Danemark*, Estonie, Allemagne*, Hongrie, Malte, Slovaquie.
Oui (19)	n/a**	Autriche, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Suède.
	En valeur absolue	**Luxembourg**, République tchèque, Lettonie, Slovénie, Espagne.
	En % du PIB	Croatie, Finlande, Italie, Lituanie, Roumanie.

*Le Danemark et l'Allemagne ont cependant des objectifs opérationnels (objectifs intermédiaires). Par exemple, au Danemark, les dépenses des municipalités et des régions sont plafonnées et doivent être respectées dans leur ensemble. Le plafond total reste fixe pendant toute la période.
**Informations non disponibles.

Si oui, existe-t-il une évaluation ex-post de la conformité et une compensation ex-post pour les dérapages ?

A l'exception de l'Autriche, les Etats-membres considérés adoptent l'approche d'une évaluation ex-post de la conformité de(s) objectif(s). Concernant l'existence d'une compensation ex-post en cas de dérapages éventuels, les pays ont répondu comme suit :

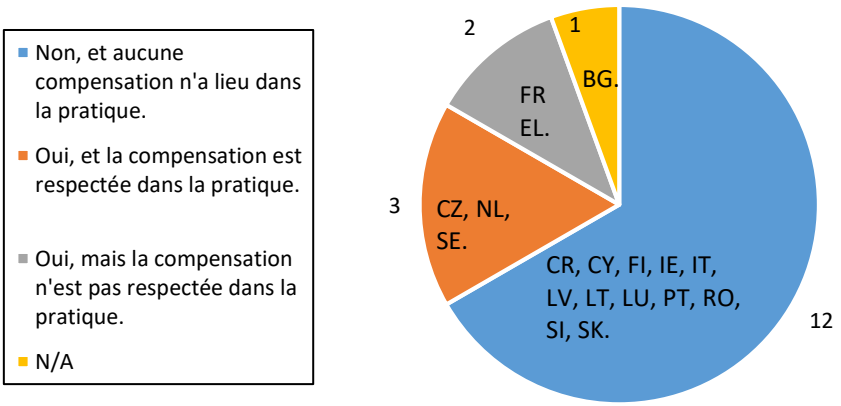

Autriche : Les dépassements du plafond des dépenses devront faire l'objet d'une décision parlementaire.
Croatie : Les dépenses sont projetées sur trois ans mais uniquement contraignant pour l'année suivante.
République tchèque : Le Ministère des Finances calcule les dépenses annuelles maximales autorisées pour l'administration centrale pour les trois années à venir sur la base du déficit central maximal autorisé pour les

[11] Exception : la République tchèque.

administrations publiques. Les dépassements des dépenses sont cumulés et s'ils dépassent 2% du PIB de l'année précédente, alors les dépenses autorisées sont réduites de 1/3 du montant des dépassements cumulés.
Finlande : Limitation des dépenses de l'administration centrale. Objectif budgétaire obligatoire, mais en pratique plutôt référentiel. Il n'y a pas de mécanisme de correction.
France : Certaines dépenses publiques sont soumises à des plafonds, d'autres à des objectifs et d'autres à rien.
Grèce : Plafond de dépenses contraignant pour les principales catégories de dépenses.
Irlande : Le « expenditure benchmark » est utilisé pour définir des plafonds ministériels qui constituent la base du DBMT.
Portugal : Le plafond de dépenses établi dans le DBMT n'est contraignant que pour l'année suivante. Pour les autres années (jusqu'à T+4), il n'a qu'une valeur indicative. En outre, il n'est pas facile de vérifier si le plafond de dépenses est compatible avec le solde structurel à cause des différents termes dans lesquels les documents sont préparées (rapprochement réalisé par l'IFI).
Roumanie : La loi de plafonnement, qui accompagne la stratégie budgétaire, prévoit des limites pour les dépenses de rémunération des salariés et les dépenses totales (à l'exception des fonds de l'UE et des donateurs) pour l'année budgétaire, mais ces limites sont revues à l'occasion des révisions budgétaires en cours d'année.
Slovénie : Le plafond des dépenses est déterminé pour chaque sous-secteur.

3.2 Existe-t-il des objectifs contraignants pour les recettes ?

Non (21)	Autriche, Bulgarie, Croatie*, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne*, Hongrie, Italie, Irlande, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède.
Oui (4)	Grèce, Pays-Bas, Lettonie (en valeur absolue), Roumanie (en % du PIB).

*La Croatie et l'Allemagne ont cependant des objectifs opérationnels (objectifs intermédiaires).

Si oui, existe-t-il une évaluation ex-post de la conformité et une compensation ex-post pour les dérapages ?

Trois (NL, LV, RO) sur 4 des Etats-membres considérés réalisent une évaluation ex-post de la conformité de(s) objectif(s) et répondent comme suit à la question de l'existence d'une compensation ex-post pour les dérapages :

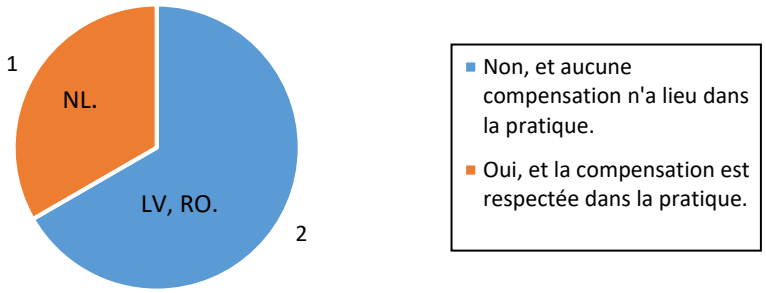

Pays-Bas : Il ne s'agit pas d'une règle, mais d'une partie du cadre général en combinaison avec les plafonds de dépenses. Les changements de politique proposés par le Gouvernement sont inclus dans les prévisions de recettes. En cas de manque de recettes à long terme, le Gouvernement devra compenser.

3.3 Existe-t-il des objectifs contraignants pour le solde nominal des administrations publiques ?

Non (8)		Autriche, République tchèque, Danemark, Estonie*, Allemagne*, Malte*, Slovaquie, Espagne*.
Oui (17)	n/a	Bulgarie.
	En valeur absolue	Croatie.
	En % du PIB	**Luxembourg**, Chypre, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède.
	Les deux	Grèce, Irlande, Slovénie.

*L'Estonie, l'Allemagne, le Malte et l'Espagne ont cependant des objectifs opérationnels (objectifs intermédiaires).

Estonie : Elle examine quel est l'objectif de solde nominal derrière l'objectif de solde structurel.
Malte : Le Gouvernement vise à atteindre un équilibre budgétaire par rapport au PIB.
Espagne : Les objectifs budgétaires (règle de la dette, règle des dépenses et règle de l'équilibre structurel) doivent être traduits en une trajectoire d'objectif pour le solde nominal des administrations publiques (et des sous-secteurs) qui permettrait de réaliser l'ajustement requis.

Si oui, existe-t-il une évaluation ex-post de la conformité et une compensation ex-post pour les dérapages ?

A l'exception de l'Italie, les Etats-membres considérés adoptent l'approche d'une évaluation ex-post de la conformité de(s) objectif(s) à l'exception de l'Italie et les pays répondent comme suit à la question de l'existence d'une compensation ex-post pour les dérapages :

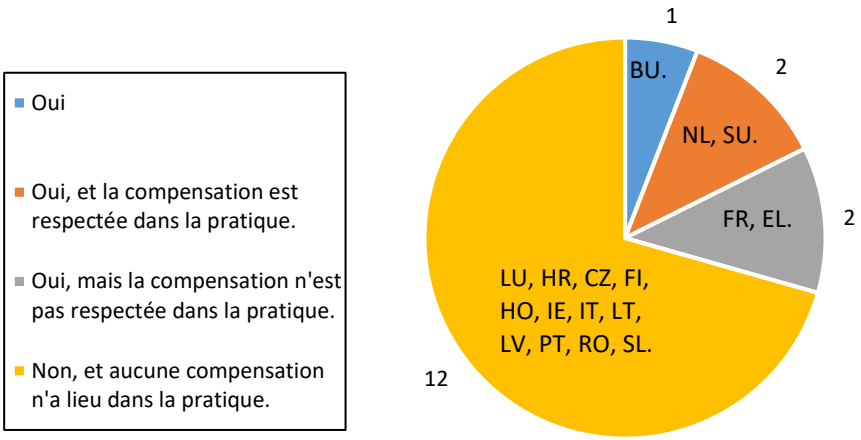

Finlande : Objectif budgétaire obligatoire, mais en pratique plutôt référentiel. Aucun mécanisme de correction n'est impliqué.
France : Les objectifs en matière de solde global occupent une place importante dans le débat politique, de même que le plafond de 3% de Maastricht.
Grèce : Stipulé par le PSC ou/et les engagements budgétaires supplémentaires (c.-à-d. un objectif spécifique de solde primaire).
Portugal : Assurer le maintien du solde budgétaire au-dessus de -3% du PIB simultanément avec l'ajustement structurel nécessaire pour atteindre l'OMT.
Roumanie : la loi sur les plafonds prévoit des limites pour l'année budgétaire, mais elle est soumise à des révisions budgétaires en cours d'année.

3.4 Existe-t-il des objectifs contraignants pour le solde structurel?

Non (1)	République tchèque.
Oui (24)	**Luxembourg**, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède.

Si oui, existe-t-il une évaluation ex-post de la conformité et une compensation ex-post pour les dérapages ?

Tous les Etats-membres considérés réalisent des évaluations ex-post de la conformité de(s) objectif(s) et répondent comme suit à la question de l'existence d'une compensation ex-post pour les dérapages :

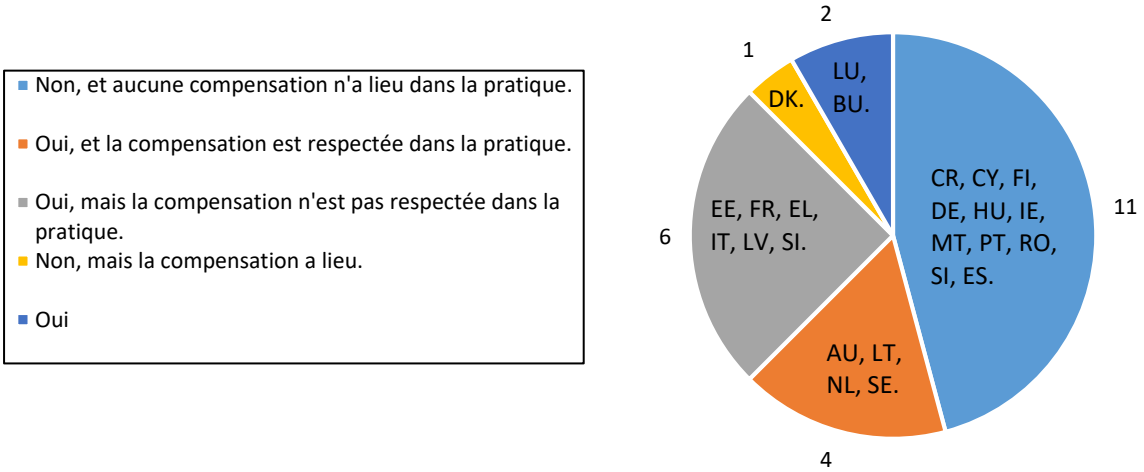

Autriche : Les écarts doivent être enregistrés dans un « compte de contrôle » et doivent être réglés après avoir dépassé un certain seuil.
Danemark : Il y a à la fois un objectif annuel et un objectif à moyen terme pour le solde structurel.
Estonie : En raison du déficit budgétaire excessif en 2018, la règle budgétaire exigeait une compensation ex-post dans les années à venir (prévue autour de 2022-2023). Cependant, le Gouvernement a déjà signalé son intention de modifier la règle budgétaire avant que le mécanisme de compensation ne soit activé. Ces plans sont maintenant mis en attente en raison de la clause dérogatoire générale. La compensation ex-post pour cet objectif est très complexe.
Finlande : Objectif budgétaire obligatoire, mais en pratique plutôt référentiel. En principe, il existe un mécanisme de correction.
Irlande : Il s'agit d'un objectif contraignant dans la pratique pour les règles budgétaires de l'UE et de l'Irlande (soutenu par le repère des dépenses). Toutefois, le critère de référence des dépenses est plus pertinent.
Lituanie : L'OMT doit être un déficit public structurel ne dépassant pas 1% du PIB à prix courants si le ratio de la dette publique au PIB à prix courants est inférieur à 60% du PIB. Dans le cas contraire, l'OMT doit être 0,50% du PIB.
Roumanie : Selon la loi sur la responsabilité budgétaire, l'objectif annuel pour le solde structurel est fixé à 1% du PIB, mais en pratique, cette règle budgétaire n'est pas respectée depuis 2016.
Slovaquie : Depuis la mise en œuvre du pacte budgétaire, le Ministère des Finances a confirmé l'existence d'un écart significatif en décembre 2019 (sur la base des résultats de 2018). Des mesures correctives ont été préparées pour 2020, mais en raison des circonstances exceptionnelles causées par les pandémies, elles sont devenues sans objet.
Slovénie : en ce qui concerne la compensation ex-post, le solde structurel doit être équilibré à moyen terme, la compensation est donc indirectement requise par la législation.
Suède : Pas une cible, mais un indicateur.

3.5 Existe-t-il des objectifs contraignants pour la dette publique ?

Non (7)		Autriche, République tchèque, Danemark, Estonie, Grèce, Lituanie, Slovaquie.
Oui (18)	n/a	Allemagne.
	En valeur absolue	Lettonie.
	En % du PIB	**Luxembourg**, Croatie, Chypre, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Suède.
	En % d'une année à l'autre	Bulgarie.

Si oui, existe-t-il une évaluation ex-post de la conformité et une compensation ex-post pour les dérapages ?

Tous les Etats-membres considérés réalisent des évaluations ex-post de la conformité de(s) objectif(s) et répondent comme suit à la question de l'existence d'une compensation ex-post pour les dérapages :

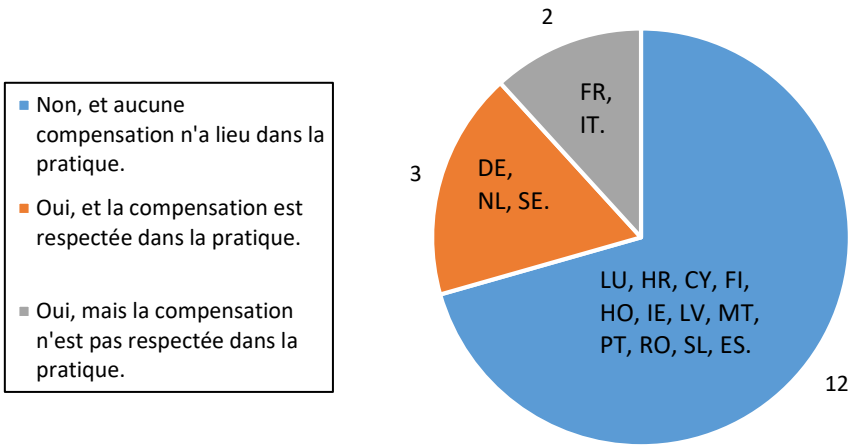

Finlande : Objectif budgétaire obligatoire, mais en pratique plutôt référentiel. Aucun mécanisme de correction n'est impliqué.
France : Les objectifs sont définis dans les lois de programmation et font souvent l'objet d'une communication de la part du Gouvernement, mais les écarts récurrents par rapport à l'objectif sont peu examinés.
Portugal : Le ratio de la dette est supérieur à 60%. Dans cette situation, chaque État membre doit garantir une réduction suffisante du ratio d'endettement, à un rythme satisfaisant, pour lui permettre de se rapprocher de la valeur de référence de cet indicateur (60% du PIB). La trajectoire de réduction du taux d'endettement est évaluée en fonction de la règle générale de réduction de la dette. Cette règle établit que l'excédent du ratio de la dette publique par rapport à la limite de 60%, diminue sur trois ans, à un rythme annuel moyen de 1/20.
Hongrie : Tant que le ratio dette/PIB dépasse 50%, les budgets annuels doivent viser à réduire le niveau de la dette. Cette règle est ancrée dans la loi fondamentale (Constitution) et dans la loi de stabilité.

4. Mandat des IFI

4.1 Prévisions macroéconomiques

Production (3)	**Luxembourg** (STATEC), Pays-Bas (CPB), Slovénie (Institut of Macroeconomic Analysis and Development).
Approbation (15)	Bulgarie, Chypre, République tchèque, Allemagne, Estonie, Espagne*, France, Grèce*, Hongrie, Irlande*, Italie*, Lituanie*, Lettonie, Malte, Portugal*.
Evaluation (7)	**Luxembourg** (CNFP), Autriche, Danemark*, Finlande (Economic Policy Council et National Audit Office), Roumanie, Slovénie*, Slovaquie*.
Pas de mandat (4)	Croatie, Lettonie, Pays-Bas (Council of State), Suède.

* Production pour usage interne.

4.2 Prévisions budgétaires

Production (1)	UK (Office for Budget Responsibility).
Approbation (14)	Bulgarie, Chypre, Allemagne*, Estonie, Espagne*, France, Grèce*, Croatie, Hongrie, Lituanie*, Lettonie, Malte, Portugal*, Slovaquie*.
Evaluation (6)	**Luxembourg,** Autriche*, Danemark*, Finlande, Roumanie*, Slovénie*.
Pas de mandat (6)	République tchèque, Hongrie, Irlande*, Italie*, Pays-Bas (CPB* et Council of State), Suède.

* Production pour usage interne.

4.3 Analyse de la soutenabilité de la dette (« DSA »)

Production	
Officielle (8)	Autriche, République tchèque, Espagne, Lituanie, Lettonie, Pays-Bas (CPB), Portugal, Slovaquie.
Interne (6)	Chypre, Danemark, Irlande, Italie, Roumanie, Slovénie.
Non (12)	**Luxembourg,** Bulgarie, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Croatie, Hongrie, Malte, Pays-Bas (Council of state), Suède.

4.4 Evaluation ex-ante

1. de la conformité des règles budgétaires	
Non (5)	Espagne, Finlande (Economic Policy Council), Pays-Bas (CPB), Portugal, Slovénie (Institute of Maroeconomic Analysis and Development).
Non, mais en pratique, c'est le cas (3)	Chypre, Grèce (Hellenic Fiscal Council), Irlande.
Oui, pour l'année prochaine (2)	Hongrie, Lituanie.
Oui, pour tout l'horizon de projection (18)	**Luxembourg**, Autriche, Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande (national Audit Office), France, Grèce (Hellenic Parlementary Budget Office), Croatie, Italie, Lettonie, Malte, Pays-Bas (Council of State), Roumanie, Slovénie, Slovaquie.
2. de l'orientation budgétaire appropriée (Fiscal stance)	
Non (8)	**Luxembourg**, France, Estonie, Allemagne, Grèce, Malte, Portugal, Espagne.
Non, mais en pratique c'est le cas (9)	Autriche, Croatie, République tchèque, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.
Non, mais en pratique c'est le cas pour l'année prochaine (2)	Chypre, Irlande.
Oui, pour l'année prochaine (1)	Hongrie.
Oui, pour tout l'horizon de prévision (3)	Bulgarie, Finlande, Lettonie.

5. Objectifs budgétaires politiquement contraignants

Existe-t-il des références budgétaires et/ou des critères de référence qui sont politiquement contraignants alors qu'ils ne sont pas juridiquement contraignants?

Non (19)	**Luxembourg**[12], Autriche, Bulgarie, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède.
Oui (6)	Croatie, Chypre, Danemark, Allemagne, Grèce, Slovénie.

Croatie : Le déficit déterminé par le budget pour l'exercice budgétaire suivant ne peut être supérieur au déficit déterminé par la projection adoptée par le Parlement l'année précédente pour cet exercice budgétaire.
Chypre : Le Gouvernement tente de respecter un OMT plus strict que prévu par la législation.
Danemark : Le Gouvernement danois a un objectif à moyen terme pour le solde structurel de 0,00% du PIB, ce qui peut différer de son OMT actuel.
Allemagne : En Allemagne, le Gouvernement fédéral suit une règle dite du zéro noir, selon laquelle le budget du Gouvernement doit être équilibré sans émettre de nouvelle dette publique.
Grèce : Les deux premières années de projection (t et t+1) sont considérées comme fixes dans le sens où elles ne peuvent être modifiées que dans des circonstances exceptionnelles hors du contrôle direct du Gouvernement.
Slovénie : L'exigence d'une situation budgétaire équilibrée à moyen terme comme minimum de discipline budgétaire est mentionnée dans la Constitution, mais de manière assez vague.

[12] Il faut toutefois noter l'engagement politique de maintenir la dette publique en-dessous de 30% du PIB au Luxembourg. Ce principe a été énoncé dans les deux derniers accords de coalitions.

Annexe 1 - Références

- Network of EU IFI, « *How to strengthen fiscal surveillance towards a medium-term focus* », Contribution à la conference du Comité budgétaire européen (European Fiscal Board – EFB), 26 février 2021.
- Commission européenne, « *Medium-Term Budgetary Frameworks in the EU Member States* », Monica Sherwood, Discussion Paper 021, décembre 2015.
- Network of EU IFI, enquête interne sur le mandat des IFI, 2015.

Annexe 2 - Abréviation des pays

AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
FI	Finlande
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SK	Slovaquie
SL	Slovénie